

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Olivier GARIN qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne procuration à Madame Christine BILLARD, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY.

Absent-e-s : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 06 novembre 2018

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine LOUIS

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 28 septembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

• ***Délibération n° CM36/107/2018 : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 depuis le 29 mai 2018***

- **Prend acte** de ces décisions :

| N° décision | Date       | Société            | Libellé   | Montant   |
|-------------|------------|--------------------|---|-----------|
| 61/2018     | 21/09/2018 | -                  | Participations des familles – Séjour Espace Jeunes à la base de loisirs de Buthiers – Du 3 au 4 novembre 2018 | -         |
| 62/2018     | 21/09/2018 | Compagnie Nautilus | Signature d'un contrat de cession du droit  | 500 € TTC |

|         |            |                             |   |              |
|---------|------------|-----------------------------|---|--------------|
|         |            |                             | d'exploitation d'un spectacle – Compagnie Nautilus – « Batailles » - Le 29/09/2018  |              |
| 63/2018 | 02/10/2018 | SARL Echo des Montagnes     | Signature d'un contrat de location avec la SARL « Echo des Montagnes », pour un séjour neige à Seytroux (74) avec 20 enfants de l'Espace Jeunes   | 10 005 € TTC |
| 64/2018 | 09/10/2018 | -                           | Décision de virement de crédits – Décision Modificative n°3   | 14 120 €     |
| 65/2018 | 11/10/2018 | Association SABDAG          | Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Association SABDAG – « POP UP / LE LAB » - Interventions des 15, 16, 18 et 19/10/2018 et représentations du 15/02/2019 | 2 820 €      |
| 66/2018 | 16/10/2016 | Organisme de formation L'ÉA | Signature d'une convention de formation – Organisme L'ÉA (les écoles des éco-activités) – Formation Certiphyto Opérateur  | 390 € TTC    |
| 67/2018 | 16/10/2018 | Organisme Forma Conseil     | Signature d'une convention de formation professionnelle – Organisme Forma Conseil – Autorisation de conduite R372 cat. 8  | 762 € TTC    |

## II. INTERCOMMUNALITE

- **Délibération n° CM36/107/2018 : Rapport d'activité 2017 – Cœur d'Essonne Agglomération**

- Prend acte du Rapport d'Activité de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2017.

- **Délibération n° CM36/108/2018 : Déploiement de la fibre sur le territoire – Convention de reversement entre Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération**

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention définissant les modalités de reversement entre la Commune et Cœur d'Essonne Agglomération, des dépenses engagées dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communal, à hauteur de 12 761.14 € TTC.

**Adoptée à l'unanimité**

## III. AFFAIRES SOCIALES

- **Délibération n° CM36/109/2018 : Participation financière de la commune à la construction de 8 logements sociaux – Route d'Arpajon**

- décide le principe de versement d'une subvention pour surcharge foncière à l'association « Monde en Marge – Monde en Marche » d'un montant de 40 000.00 €, sur 3 exercices, réparti comme suit :

- 15 000.00 € exercices 2019,
- 15 000.00 € exercice 2020,
- 10 000.00 € exercice 2021,

représentant 3.36 % du coût global de l'opération de construction de 8 logements sociaux sis Route d'Arpajon.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/110/2018 : Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – ERILIA – Programme de logements sociaux Route d'Arpajon**

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 161 234 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 83963 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Dit** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Autorise** le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la société ERILIA, ainsi que tous documents utiles afférents à ce dossier.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

### III. **SOLIDARITE**

• **Délibération n° CM36/111/2018 : Solidarité inondations dans l'Aude : versement d'une subvention exceptionnelle**

- **Décide** d'accorder à l'Association des Maires de l'Aude une subvention exceptionnelle ayant trait à l'exercice 2018.

- **Fixe** le montant de cette aide à 500,00 €.

**Adoptée à l'unanimité**

### IV. **JEUNESSE**

• **Délibération n° CM36/112/2018 : Règlement intérieur de la Maison des Jeunes : modifications**

- **Approuve** le règlement intérieur de la Maison des Jeunes modifié.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/113/2018 : Projet Educatif de la Jeunesse : modifications**

- **Approuve** le Projet Educatif de la Jeunesse modifié.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/114/2018 : Séjour ski : signature d'une convention entre les Communes d'Ollainville et Bruyères-le-Châtel**

- **Accepte** les termes de la convention de partenariat entre la Commune d'Ollainville et la Commune de Bruyères-le-Châtel qui définit les participations financières de chacune des communes aux frais du séjour ski pour les 11-17 ans qui se déroulera du 2 au 8 mars 2019,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Adoptée à l'unanimité**

**V. URBANISME**

• **Délibération n° CM36/115/2018 : Classement du chemin rural dénommé « rue du Gay Pigeon » dans le domaine public de la commune**

- **Décide** de classer le chemin rural dénommé « Rue du Gay Pigeon » dans la voirie communale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes et pièces afférents à cette procédure.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/116/2018 : Acquisition parcelle AH 215 – 54, rue du chemin Creux**

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée AH 215 située Rue du Chemin Creux appartenant aux Consorts RAVET à l'euro symbolique
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme d'un acte administratif. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Commune d'Ollainville.
- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/117/2018 : Dénomination de la voirie desservant l'opération immobilière sise Route d'Arpajon/Rue de Saint-Arnoult**

- **Décide** de nommer la voie d'accès desservant l'intérieur de cette opération « Rue du Moulin Neuf ».

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/118/2018** : Dossier d'autorisation IOTA - Avis du conseil municipal sur le dossier d'autorisation IOTA et sur l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique pour les travaux d'aménagement de la ZAC Les Belles Vues à Arpajon et Ollainville

- **Emet** un avis favorable conformément à l'article R.214-8 du code de l'environnement, à la demande d'autorisation unique IOTA sur la ZAC « Les Belles Vues » sur les communes d'Arpajon et d'Ollainville.

- **Emet** un avis favorable à l'enquête publique préalable aux travaux d'aménagement de la ZAC « Les Belles Vues » sur les communes d'Arpajon et d'Ollainville.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

• **Délibération n° CM36/118/2018** : Exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles - Parcelles section B n° 101-105 et 110

- **Prend note** de la demande du Conseil Départemental par courrier du 25 septembre 2018,

- **Acte** l'intégration des parcelles cadastrées B101-B105-B110, d'une superficie de 1 805 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « Le Bois Talon », aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), et ce afin de garantir le maintien de la vocation agricole et naturelle de ce secteur

- **Dit** que la délibération sera publiée à la conservation des hypothèques, en lien avec l'acte de vente des dites parcelles.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n° CM36/119/2018** : Convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2017

- **Prend acte** de la transmission par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France du suivi de la convention liant la commune d'Ollainville à cet établissement pour l'année 2017.

• **Délibération n° CM36/120/2018** : Rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat mIxte du Bassin Supérieur de l'Orge

- **Prend acte** du rapport 2017 du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge.

- **Informe** la population que ce rapport peut être consulté en Mairie.

- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au SIBSO.

## VI. INFORMATIONS

La séance est close à 22h15.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

*Girardeau*

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 26 novembre 2018.

